

La longue lutte pour la reconnaissance du génocide des Arméniens

https://enseignants.lumni.fr/parcours/1266/la-longue-lutte-pour-la-reconnaissance-du-ge-nocide-des-arme-niens.html?fbclid=IwAR2oE7173UXG--zQSrfBTm0tS6db3l_fol4Lca47VMikY9LLV2EToy1ovvQ

Par Jean-Pierre Vrignaud, journaliste spécialisé en histoire

Publication : 25 janv. 2024

En 1915 et 1916, entre 1,2 et 1,5 million d'Arméniens ont été assassinés, victimes d'un implacable programme d'extermination. Plus de cent ans plus tard, et malgré le soutien de 30 pays, la communauté arménienne continue d'œuvrer pour que ces crimes soient reconnus par tous comme génocide. À commencer par leur commanditaire : la Turquie.

Pour les Arméniens, aux massacres dont ils ont été victimes, s'est longtemps ajoutée une seconde plaie ouverte : la non-reconnaissance, pendant des décennies, de l'ampleur et du caractère systématique des tueries. « Qui se souvient de l'extermination des Arméniens ? », avait lancé Hitler à ses généraux le 22 août 1939, à la veille de l'invasion de la Pologne.

Cette question, qui s'est cristallisée, depuis les années 1960, autour de l'emploi, ou non, du mot « génocide », est devenu un élément constitutif de l'identité du peuple arménien.

Le mot « génocide », inventé par le juriste américain Raphael Lemkin (1900-1959) en combinant le mot grec *genos* (« clan » ou « race ») et le terme latin *cide* (« tuer »), est un crime reconnu depuis 1948 par les Nations unies pour désigner la tentative d'anéantir tout ou partie d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux.

L'histoire officielle turque a toujours refusé, et refuse encore aujourd'hui, l'usage du mot pour qualifier l'élimination des Arméniens, minimisant le nombre de victimes et niant son caractère officiel et délibéré. Le combat des Arméniens a finalement abouti à la reconnaissance du génocide par plus de 30 pays. En France, la loi du 29 janvier 2001 affirme : « La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915. » En avril 2021, un nouveau pas est franchi lorsque Joe Biden, président des États-Unis, déclare : « Nous nous souvenons de la vie de tous ceux qui sont morts lors du génocide arménien sous l'ère ottomane », évoquant « un million et demi d'Arméniens (qui) ont été déportés, massacrés ou mis à mort dans une campagne d'extermination. » Une véritable rupture après des décennies de déclarations prudentes de la Maison-Blanche et, surtout, plus d'un siècle après la tragédie. Obtenir la reconnaissance de leur martyr fut un très long combat pour les Arméniens.

Justice ou... faire justice ?

Dès 1919, un procès est organisé par les alliés vainqueurs de la Première Guerre mondiale, avec le concours du nouveau gouvernement ottoman libéral, à Constantinople. Les principaux responsables

du génocide sont condamnés à mort par contumace. Un premier bilan de 800 000 victimes est établi. Toutefois, cette volonté de rendre justice se heurte rapidement à la « guerre de libération nationale » lancée par Mustapha Kemal, qui poursuit l'objectif de turquiser l'Anatolie et dont le parti accueille de nombreux ex-Unionistes (du parti Union et Progrès, émanation des Jeunes-Turcs).

Le 15 mars 1921, la pacha Talaat, grand ordonnateur de l'extermination, est abattu d'une balle de revolver dans une rue de Berlin, où il s'est enfui après la défaite. Le tireur, arrêté aussitôt, est un jeune Arménien de 23 ans, un survivant qui a perdu toute sa famille pendant le génocide. Il a agi dans le cadre de l'opération Némésis montée par la Fédération révolutionnaire arménienne pour exécuter les condamnations à mort prononcées par contumace. Son procès, qui s'appuie sur de nombreux documents, est retentissant, révélant le rôle des responsables jeunes-turcs. Le jeune justicier est finalement acquitté. Sept autres génocidaires seront abattus dans le cadre de l'opération Némésis.

Dès sa fondation en 1923 par Mustapha Kemal, dit Atatürk, la République de Turquie a fait du déni des massacres une règle. Dans le récit officiel, l'Anatolie devient le seul berceau de l'État-nation turc. Quant aux victimes arméniennes de 1915, elles auraient, affirme Ankara, été victimes d'une guerre civile, de la répression après s'être révoltées, d'épidémies, de l'action d'éléments incontrôlés... Pendant des décennies, la communauté internationale, Europe et États-Unis en tête, éviteront de froisser la Turquie, qui sera neutre pendant la plus grande partie de la Seconde Guerre mondiale, puis un membre essentiel de l'Otan à partir de la guerre froide et jusqu'à aujourd'hui.

Lutter à tout prix contre l'oubli

Plusieurs générations d'Arméniens entretiendront la mémoire des massacres, en recueillant les témoignages des survivants, en documentant chaque convoi de déportation, chaque tuerie et en recoupant les récits des observateurs étrangers nombreux à avoir assisté aux événements en direct. À partir de 1975, et pendant une dizaine d'années, deux groupes clandestins, l'ASALA (Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie) et les « justiciers du génocide arménien », se lancent même dans le terrorisme, assassinant des diplomates turcs dans différentes parties du monde. Leur objectif principal : forcer le gouvernement turc à reconnaître le génocide des Arméniens.

Vers une reconnaissance par la Turquie ?

Pour la première fois, le 23 avril 2014, le Premier ministre de Turquie, Recep Tayyip Erdoğan, affirme, dans un communiqué : « C'est un devoir humain de comprendre et de partager la volonté des Arméniens de commémorer leurs souffrances pendant cette époque. » (...) « Nous (la Turquie) souhaitons que les Arméniens qui ont perdu la vie dans les circonstances du début du XXe siècle reposent en paix et nous exprimons nos condoléances à leurs petits-enfants. » Un premier pas vers la reconnaissance ?

Le 24 avril 2019, le même Erdoğan, devenu président de la République de Turquie, déclare pourtant que la décision de déporter la population arménienne était « raisonnable » pour l'époque. Pour Ankara, admettre la réalité du génocide ouvrirait la voie à de gigantesques demandes d'indemnisations, une large part de l'économie turque s'étant construite sur la récupération des biens « abandonnés » arméniens, sans parler des terres confisquées. Les fondements idéologiques du régime seraient remis en question.

Ainsi, Talaat Pacha, considéré comme le principal ordonnateur du génocide par les Arméniens, est encore aujourd'hui honoré comme l'un des pères du nationalisme turc. Un mausolée lui est dédié à Istanbul et de nombreuses avenues et boulevards portent son nom en Turquie. Talaat, c'est pourtant bien cet homme qui, le 10 août 1915, assumait devant l'ambassadeur américain Henry Morgenthau : « Aucun Arménien ne peut rester en vie après ce que nous leur avons fait », manière d'assumer alors un point de non-retour et une nécessité d'aller au bout des massacres.